

PRESENTATION DU PROJET FROGANS PAR L'OP3FT
AUPRES DE LA COMMISSION
« **MARQUES & INTERNET** »
DE L'APRAM

Document édité par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

DECEMBRE 2013

L'introduction prochaine des sites Frogans sur l'Internet constitue une étape nouvelle dans le développement de l'Internet.

Source : OP3FT - Contexte d'introduction des « sites Frogans » sur l'internet
<https://www.frogans.org/fr/resources/context/access.html>

Rappel sur le fonctionnement global de l'Internet

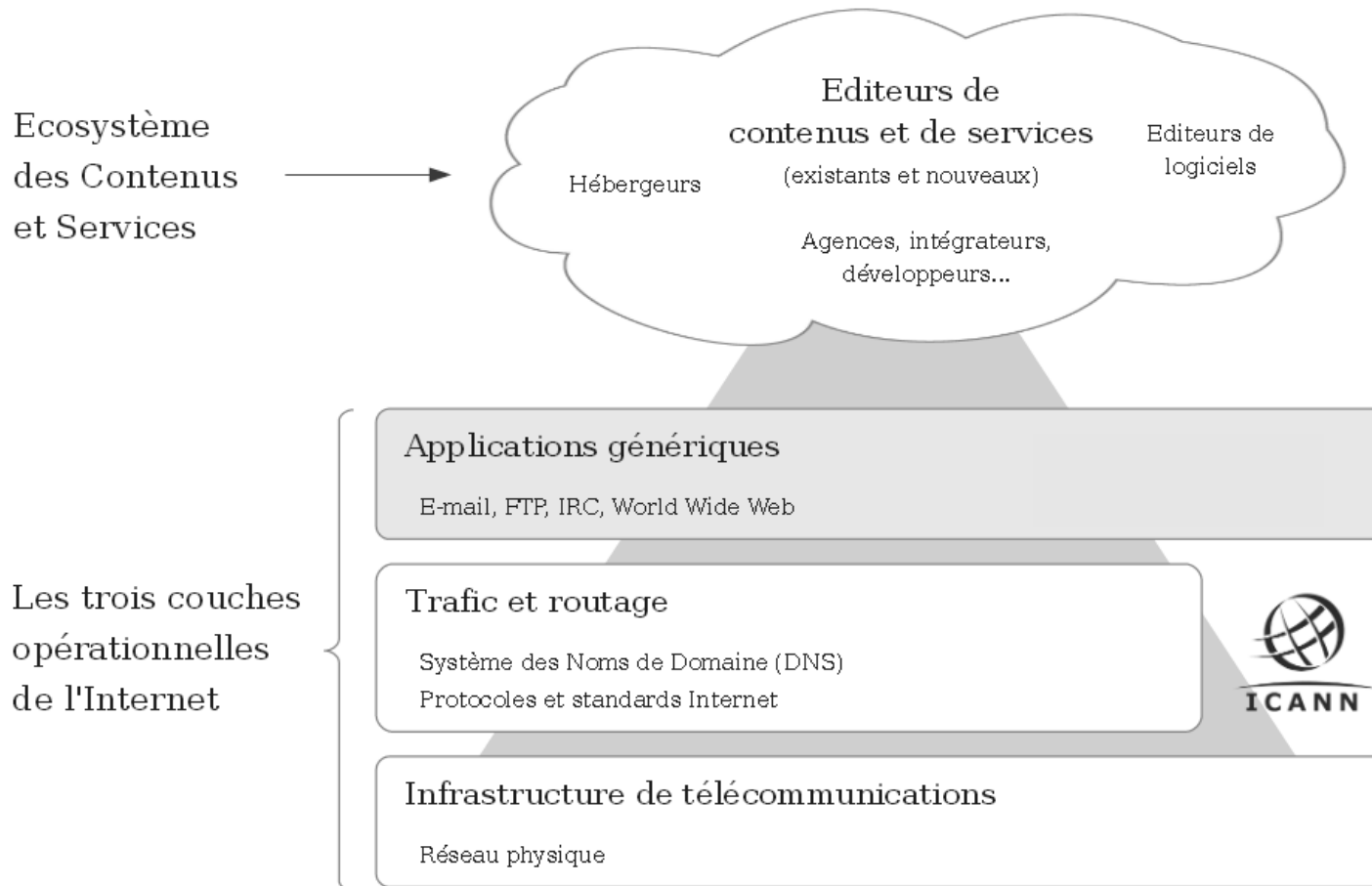
Présentation de l'OP3FT et du projet Frogans

Les sites Frogans et les adresses Frogans

La place des marques dans l'environnement juridique
du projet Frogans

Comprendre, utiliser et tirer profit de
la technologie Frogans

Rappel sur le fonctionnement global de l'Internet



(1) L'Internet, dont le développement a commencé **au début des années 60**, est un réseau permettant le transport de données entre terminaux connectés (ordinateurs, tablettes, smartphones, etc.).

(2) Une couche logicielle sur l'Internet est un système, au service des utilisateurs, qui utilise l'Internet **pour transporter des données**.

(3) Les deux couches logicielles sur l'Internet les plus connues sont l'**E-mail** et le **Web**. Ces couches logicielles utilisent l'Internet pour transporter respectivement des messages et des pages Web. Elles sont mises à la disposition de tous, de façon gratuite et perpétuelle.

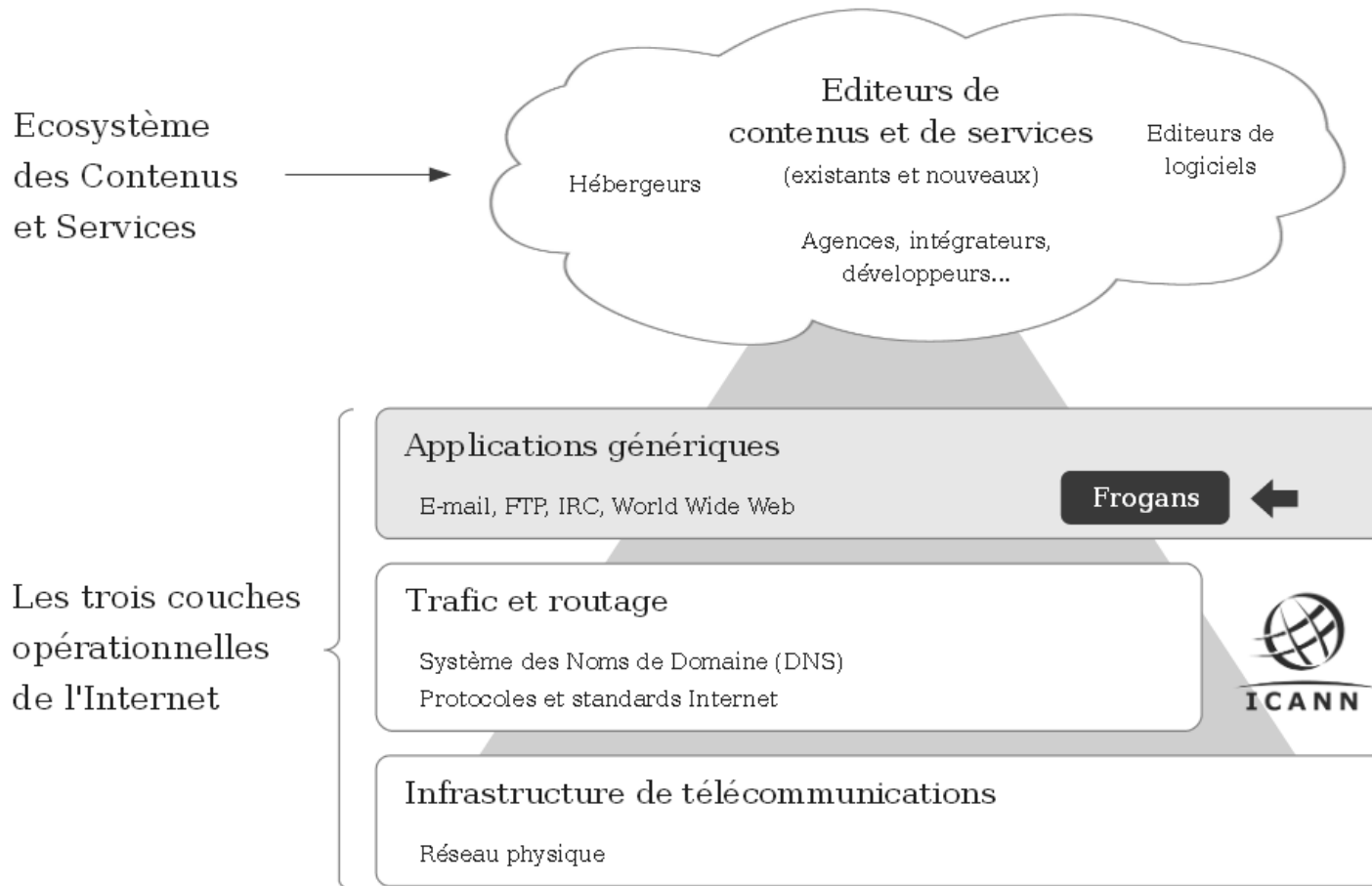
(4) Les couches logicielles existantes sur l'Internet comme l'E-mail et le Web ont fortement contribué à **la diffusion de l'Internet partout dans le monde**, et ont permis la naissance d'acteurs économiques nouveaux, tirant profit des nouvelles possibilités (Yahoo!, Amazon, eBay, Google, Facebook, etc.).

(5) Du fait de l'usage massif de ces couches logicielles à travers le monde, notamment le Web, la plupart des gens ont perdu de vue le fait que **l'Internet continue d'être un espace ouvert aux innovations technologiques** et qu'il est possible d'introduire librement des nouvelles couches logicielles sur l'Internet pour répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs.

(6) L'introduction d'une nouvelle couche logicielle sur l'Internet est possible si ceux qui sont responsables de cette introduction sont capables de **faire face à la question du nombre très élevé et de la diversité des utilisateurs**.

Source : OP3FT - Contexte d'introduction des « sites Frogans » sur l'internet
<https://www.frogans.org/fr/resources/context/access.html>

Présentation de l'OP3FT et du projet Frogans



Source : OP3FT - La place de la technologie Frogans sur l'Internet
<https://www.frogans.org/fr/resources/position/access.html>

-
- La technologie Frogans permet la mise en œuvre d'une nouvelle couche logicielle sur le réseau Internet, appelée **couche Frogans**, à côté des autres couches logicielles existantes telles que l'e-mail ou le Web.
 - L'introduction de la couche Frogans sur l'Internet va mettre en scène un nouveau format de publication de sites : les **sites Frogans**. Ces sites seront ouverts de manière sécurisée par le biais d'un nouveau type d'identifiant : les **adresses Frogans**.
 - A l'instar de ce qui s'est passé avec le Web entre 1994 (création du World Wide Web Consortium) et 1997 (passage du seuil du million de serveurs Web en ligne), l'OP3FT vise à ce qu'un écosystème se construise au dessus de la technologie Frogans, **favorisant l'emploi, l'innovation et le développement économique**.
 - Les composants principaux, complémentaires et indissociables de la technologie Frogans sont le Frogans Slide Description Language (FSDL), le Frogans Network System Language, (FNSL), Frogans Player et le **Registre Central Frogans**, ou Frogans Core Registry, ou FCR.
 - Le projet Frogans a été démarré en 1999. Depuis 2012, il est piloté par l'OP3FT, **une organisation à but non lucratif œuvrant dans l'intérêt général**.

- L'**OP3FT** est une organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.
- La technologie Frogans est développée par le **Fonds de dotation** technologique OP3FT, basé en France, avec le concours de l'**ICANN** (L'autorité américaine de régulation de l'Internet) et l'**AFNIC** (L'office d'enregistrement des noms de domaine Français)*
- L'OP3FT regroupe une vingtaine de collaborateurs articulés autour de pôles d'expertises : techniques, juridiques, organisationnelles, promotionnelles. Une **équipe de vigilance** est garante, entre autre, du respect des Statuts de l'OP3FT.
- Les **Statuts de l'OP3FT** décrivent précisément l'origine du **projet Frogans** (Préambule), le détail des travaux que l'OP3FT accomplit (Article 5), le déroulement de la procédure de consultation publique (Article 13), ainsi que la dotation et les revenus de la dotation de l'OP3FT (Articles 15 et s.) qui assurent la stabilité du projet Frogans.

** A travers la création d'un nouveau gTLD « .frogans » qui servira exclusivement à sécuriser la couche Frogans.*



Équilibrer la relation entre les éditeurs de site Frogans et les utilisateurs finaux

Le projet Frogans vise à apporter des idées et des solutions nouvelles qui respectent les intérêts des utilisateurs finaux, notamment concernant leur vie privée, tout en offrant régulièrement des fonctionnalités supplémentaires et créatives aux éditeurs de site Frogans.



Garantir que la technologie Frogans reste à la fois sécurisée et simple

Le projet Frogans vise à innover en permanence, tout en garantissant qu'aucune décision, à quelque niveau que ce soit, ne vienne compromettre les caractéristiques essentielles de la technologie Frogans : sa sécurité et sa simplicité.



Élaborer les spécifications, les implémentations et les chartes comme un tout cohérent

Le projet Frogans vise à assurer la stabilité de la technologie Frogans pour tous ses utilisateurs à travers le monde, en élaborant de façon cohérente ses spécifications techniques, ses implémentations de référence et ses chartes.



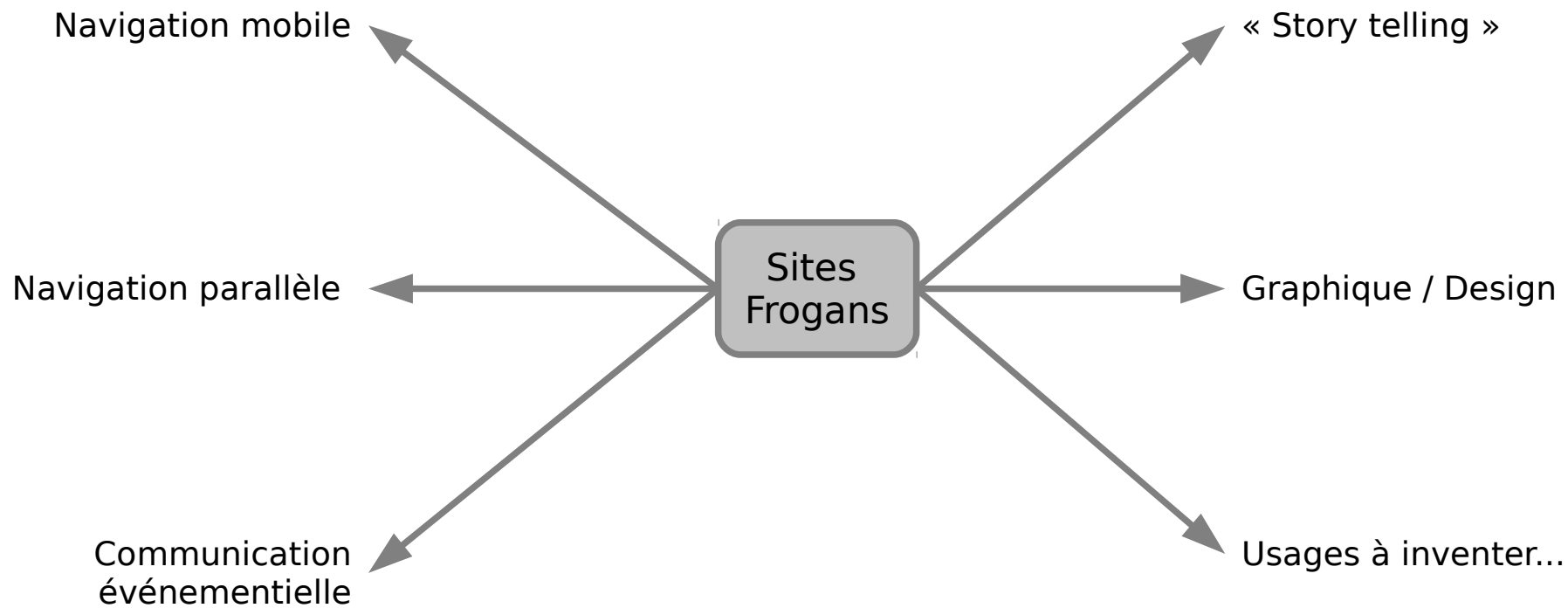
Favoriser l'emploi, l'innovation, et le développement économique

Le projet Frogans vise à ce qu'un écosystème se construise au dessus de la technologie Frogans, en fournissant à toutes les parties prenantes, notamment aux entrepreneurs, un environnement ouvert, stable et pérenne pour développer et réussir leurs activités.

Source : OP3FT - Les 4 objectifs permanents du projet Frogans
<https://www.frogans.org/fr/resources/objectives/access.html>

Les sites Frogans et les adresses Frogans

-
- Les **sites Frogans** sont un **nouveau type de site sur l'Internet**, qui apportent aux éditeurs de contenus en ligne et aux utilisateurs finaux du monde entier des avantages clés en termes de sécurité et de simplicité.
 - Un site Frogans est développé une seule fois, et il sera **rendu exactement de la même manière**, au pixel près, **sur l'ensemble des terminaux**, fixes et mobiles, présents et futurs. (*Concept de site Cross-platform*) ;
 - Les sites Frogans sont particulièrement adaptés à un contexte de **navigation mobile** - Ils sont légers ET graphiques ;
 - Les sites Frogans ne sont pas « consommateurs » de ressource de votre terminal ;
 - Naviguer sur un site Frogans ne compromet pas la **sécurité** du terminal ni la **vie privée** de son utilisateur ;
 - Les sites Frogans ne sont pas installés sur le terminal. Tout comme les sites Web, les sites Frogans sont consultés de page en page ;
 - Des **passerelles** sont **possibles** entre les **sites Web** et les **sites Frogans** ;
 - Les sites Frogans sont accessibles au moyen d'un **logiciel de navigation** dédié et gratuit, **Frogans Player**.



-
- Une **adresse Frogans** est un **identifiant** permettant d'adresser un site Frogans au travers d'un logiciel de navigation dédié et gratuit : Frogans Player
 - Les adresses Frogans sont différentes des noms de domaine.
 - Une Adresse Frogans est une **chaîne de caractères permettant d'identifier un Site Frogans** publié sur l'Internet ou dans un intranet. La chaîne de caractères d'une Adresse Frogans peut contenir des caractères internationaux et s'écrire de gauche à droite ou de droite à gauche en fonction des systèmes d'écriture et des langues
 - En suivant le sens d'écriture, la chaîne de caractères d'une Adresse Frogans comporte un Nom de Réseau et un Nom de Site séparés par le caractère astérisque « * ». Dans le sens d'écriture de gauche à droite, par exemple, le motif d'une Adresse Frogans est : **Nom-de-Réseau*Nom-de-Site**
 - Les adresses Frogans se déclinent autour de 3 cas d'usage :
 - Les réseaux Frogans publics : **frogans*Nom-de-Site**
Ce sont les réseaux destinés aux éditeurs de site souhaitant une présence sur le réseau Frogans public
 - Les réseaux Frogans dédiés : **Nom-de-Réseau*Nom-de-Site**
Ce sont les réseaux destinés aux éditeurs de site souhaitant un réseau dédié - Exemple : Une marque, un service en ligne sur un terme générique
 - Les Réseaux Frogans internes : **intranet*Nom-de-Site**
Ce sont les réseaux destinés aux éditeurs de site souhaitant mettre en place un intranet

- Les Adresses Frogans et les Réseaux Frogans sont enregistrés dans une base de données centrale, le **Registre Central Frogans** ou FCR.
- L'exploitation technique et commerciale de cette base de données, qui appartient à l'OP3FT, est déléguée à une entité placée au service des utilisateurs de l'Internet, à l'instar des offices d'enregistrement de noms de domaine sur l'Internet. Cette entité est appelée l'**Opérateur du Registre Central Frogans**.
- Une Adresse Frogans ou un Réseau Frogans est enregistré par l'intermédiaire d'une personne ayant ouvert un compte de gestionnaire dans le Registre Central Frogans. Cette personne est appelée Administrateur d'un Compte dans le Registre Central Frogans ou **Administrateur de Compte FCR**.
- En s'inspirant des pratiques appliquées au niveau des registres de noms de domaine, l'OP3FT a élaboré un document afin de définir les termes correspondant à des Noms de Réseaux et Noms de Sites dont l'enregistrement dans le Registre Central Frogans ou l'usage sont réservés, ainsi que les bénéficiaires de ces termes réservés.
- L'OP3FT a déposé une candidature auprès de l'ICANN pour obtenir la délégation du **gTLD .frogans**.
- L'OP3FT va utiliser le gTLD .frogans pour assurer la sécurité, la stabilité et la fiabilité de la couche Frogans au service de tous les utilisateurs finaux.

Pour en savoir plus : <https://gtldresult.icann.org/applicationstatus/applicationdetails/1083>

La place des marques dans l'environnement juridique du projet Frogans

La technologie Frogans sert un usage réel :

la publication de sites Frogans

→ **Une période de réservation dédiée aux titulaires de marque (2014) ;**

- Dans le souci de l'intérêt général ;
- Dans une dynamique pédagogique et d'usage ;
- En parallèle de la diffusion progressive de la technologie Frogans ;
- Sur un planning maîtrisé par l'OP3FT et en relation avec celui de l'ICANN ;
- A travers des coopérations d'intérêt général ;
- A travers le monde ;
- Dans le cadre d'un environnement juridique complet.

→ **Contrat d'Administrateur de Compte FCR.**

Tout individu ou toute organisation qui souhaite devenir administrateur de compte FCR **dans le but d'enregistrer des adresses Frogans et des réseaux Frogans dans le FCR**, pour le compte de tiers ou pour son propre compte, doit signer un contrat avec STG Interactive S.A. qui assure le rôle d'Opérateur du FCR. Ce contrat sera publié sur le site Web de l'Opérateur du FCR (fcr.frogans.net)

→ **Contrat de délégation.**

Le rôle de l'Opérateur du FCR est défini dans les Statuts de l'OP3FT. Les obligations de l'**Opérateur du FCR**, incluant le paiement à l'OP3FT de la redevance de la licence d'exploitation du FCR, sont fixées par un contrat de délégation **signé avec l'OP3FT**. Ces obligations sont précisées dans la Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans, qui inclut les tarifs applicables aux services d'adressage fournis par l'Opérateur du FCR. Le contrat de délégation sera publié sur le site Web officiel de la technologie Frogans (frogans.org)

→ **La Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans.**

La technologie Frogans est détenue par l'OP3FT dans le cadre de sa mission d'intérêt général. Toute personne souhaitant utiliser la technologie Frogans doit respecter une charte élaborée et adoptée par l'OP3FT. La Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans **concerne** notamment les **titulaires d'adresses Frogans** et de réseaux Frogans, les **administrateurs de compte FCR**, les utilisateurs des **données WHOIS** du FCR, les utilisateurs des données publiques du FCR, ainsi que l'Opérateur du FCR. Cette Charte sera publiée sur le site Web officiel de la technologie Frogans (frogans.org)

→ **La Charte de règlement uniforme des litiges pour les Adresses Frogans (UFRP - F).**

Dans le but de **protéger les titulaires de marques contre des enregistrements abusifs d'adresses Frogans** et de réseaux Frogans dans le FCR, l'OP3FT a **adapté la charte UDRP**, qui est applicable à l'enregistrement des noms de domaine dans les registres opérés dans le cadre d'un contrat de délégation avec l'ICANN, en transposant la charte aux adresses Frogans et aux réseaux Frogans. Cette Charte sera publiée sur le site Web officiel de la technologie Frogans (frogans.org).

→ **Signaler un problème de sécurité ou une utilisation abusive.**

Un dispositif permettant à tous de de **signaler** des problèmes de sécurité ou d'**utilisation abusive** de la technologie Frogans sera mis en place (report.frogans.org)

→ **Charte des Contributeurs au Développement de la Technologie Frogans.**

Pour ne pas restreindre les conditions d'utilisation de la technologie Frogans, l'OP3FT a élaboré et adopté une charte que tout **contributeur au développement de la technologie Frogans** s'engage à respecter. Cette charte sera publiée sur le site Web officiel de la technologie Frogans (www.frogans.org).

→ **Charte de Respect de la Vie Privée par l'OP3FT.**

L'OP3FT a élaboré et adopté une charte par laquelle elle s'engage au **respect de la vie privée**, notamment envers les utilisateurs de la technologie Frogans. Cette Charte sera publiée sur le site Web officiel de la technologie Frogans (frogans.org).

→ **Charte d'Utilisation des Marques de l'OP3FT .**

L'**OP3FT** est **titulaire de marques déposées dans le monde** en rapport avec la technologie Frogans, notamment la marque "Frogans". Toute personne souhaitant utiliser une marque de l'OP3FT doit respecter une charte élaborée et adoptée par l'OP3FT. Cette charte sera publiée sur le site Web officiel de la technologie Frogans (frogans.org).

Certaines marques de l'OP3FT sont enregistrées en France, dans d'autres pays de l'Union Européenne, aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Chine, en Inde, au Japon et dans d'autres pays d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie.

Comprendre, utiliser et tirer profit de la technologie Frogans

La diffusion progressive de la technologie Frogans offre des opportunités à court, moyen et long termes pour l'ensemble des acteurs de l'écosystème :

→ **Comprendre et suivre le projet Frogans :**

- Inscription aux listes de diffusion de la technologie Frogans : <https://lists.frogans.org/fr/main.html>
- Poser vos questions sur : <https://lists.frogans.org/early-questions/>

→ **Créer des démarches « pionnier » :**

- Aller à la rencontre de vos clients - Rôle de conseil auprès de vos clients
- Créer des dynamiques d'« Early-adopters »
- Valoriser vos titulaires de marque

→ **Créer sa propre « success story » :**

- Devenir Administrateur d'un Compte dans le Registre Central Frogans
- Créer de la valeur autour des réservations d'adresses Frogans

Romuald HUON

Diffusion du projet Frogans

romuald.huon@ext.op3ft.org

Julie Laurent

Responsable Juridique

julie.laurent@op3ft.org

Tel: +33 1 5392 0040

<https://www.op3ft.org/>
<https://www.frogans.org/>